

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François Marchal, Maire.

Présents : M. MARCHAL F. Maire, Mmes RIETMANN Odette, GAUTHIER Christelle et Mrs ALLIOT Benoît, BARBE Dominique, BARBE Sylvain, LETHO Alexandre, MARCHAL Luc.

Absents excusés : GAILLARD Karine, LAMBOLEY Stéphanie

Secrétaire de séance : ALLIOT Benoît

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour :

- Budget Primitif : Décision Modificative n°2
- Réhabilitation Centre-Village : Demande de Subvention à la Région
- Reprise concessions du cimetière
- Identification des arbres à couper le long de la D15
- Organisation 11/11
- Questions diverses

1/ Budget Primitif : Décision Modificative n°2

Afin de pouvoir régler une facture de M. DUPUIS Cyriaque, architecte, d'un montant de 212.40 €, le conseil autorise M. le Maire à prendre la décision modificative suivante, dans la section investissement :

DI 2128 agencement et aménagement de terrains (autres) : - 2 000 €

DI 2031 frais d'études : + 2 000€

Vote à l'unanimité

2/ Réhabilitation Centre-Village : Demande de Subvention à la Région

Dans le cadre de la réhabilitation du Centre-Village, et plus précisément la restauration du Lavoir, des subventions peuvent être demandées.

- Région Bourgogne – Franche-Comté : Espaces Nouveaux, Villages Innovants : 30 000 €

- Etat- DETR (40%) : 40 762.12 €

Vote à l'unanimité

3/ Reprise concessions du cimetière

La procédure de reprise de concessions effectuée par la Commune depuis 3 ans touche à sa fin. La liste des concessions concernées par la procédure de reprise a été affichée, début octobre au cimetière afin d'informer les héritiers ou descendants.

La liste des concessions à reprendre est approuvée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ Identification des arbres à couper le long de la D15

Le long de la D15, des arbres semblent menaçants. La commune sollicitera l'ONF pour les identifier afin de pouvoir les abattre.

Le Conseil Municipal accepte de solliciter l'ONF pour ces travaux forestiers.

Vote à l'unanimité.

5/ Organisation 11/11

Une cérémonie commémorative aura lieu au monument aux morts le 11 novembre à 11h30, suivie d'un pot de l'amitié à la salle.

Fin de la réunion à 23h00

